

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SANIMA SERVICE »

Siège Abidjan, Bingerville, ABIDJAN-BINGERVILLE-
ANANGBROMIN-LAURIER 20-NON LOIN DE EDEN BEACH-
VILLA 404, Lot 404, Ilot 26

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/02/2023 , et enregistrés au CEPICI le 23/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANIMA SERVICE »

Objet : Toutes activités de mise à disposition de personnel : recrutement, placement de personnel ;

> Formation ;

> Mise en relation commerciale ,

> Import-export de marchandises en tout genre ;

Ventes de consommables divers et de produits importés ;

> Distribution et commercialisation de produits pharmaceutiques et vétérinaires ;

> Transport de marchandises ,

> Mobile Money ;

> Vente de bétail ;

> Construction en préfabriqué ;

> Tous travaux, étude et expertise en génie civil et génie des procédés.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

> L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ; La prise en location gérance de tous fonds de commerce ,

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée , Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Bingerville, ABIDJAN-BINGERVILLE-ANANGBROMIN-LAURIER 20-NON LOIN DE EDEN BEACH-VILLA 404, Lot 404, Ilot 26

Dirigeant(s) Mme KABA MAHOUA (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-01472 du 03/03/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°18098/GTCA/RC/2023 du 03/03/2023

